



Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

S/24493
26 août 1992
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

NOTE DU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE

A l'issue de consultations entre les membres du Conseil de sécurité, le Président du Conseil a fait, au nom du Conseil, la déclaration suivante sur la question intitulée : "La situation relative au Haut-Karabakh".

"Les membres du Conseil de sécurité sont profondément préoccupés par les informations récentes qui font état de la détérioration de la situation concernant le Haut-Karabakh ainsi que de lourdes pertes en vies humaines et de dégâts matériels étendus.

Les membres du Conseil lancent un appel pressant à toutes les parties et autres intéressés en vue d'un cessez-le-feu immédiat et appuient les efforts de la Conférence de Minsk sur la question du Haut-Karabakh dans le cadre de la CSCE ainsi que les négociations préparatoires tenues à Rome. Ils demandent instamment à toutes les parties et autres intéressés de coopérer étroitement avec la CSCE et de participer de manière positive aux négociations en vue d'aboutir le plus rapidement possible à un règlement pacifique de leurs différends. Ils ont noté que le Secrétaire général avait dépêché dans la région des missions d'établissement des faits et était prêt à envoyer des observateurs aux négociations susmentionnées de la CSCE. Les membres du Conseil examineront plus avant le rôle de l'Organisation des Nations Unies dans le Haut-Karabakh à un moment approprié, en fonction de l'évolution de la situation dans la région."